Juridique

► MAITRISER LA PRATIQUE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

Le Code de commerce impose aux sociétés un ensemble d'obligations, notamment en terme d'assemblées générales et d'approbation de comptes annuels : formalisme lié aux tenues d'assemblées générales, règles en matière d'affectation de résultat, dépôt des comptes annuels, etc..

A partir d'exemples concrets et de supports opérationnels, cette formation vous permet de maîtriser la pratique des assemblées générales et le processus d'approbation des comptes annuels.

Ce séminaire s'adresse aux dirigeants d'entreprise, cadres et assistants juridiques souhaitant se familiariser avec la pratique des assemblées générales annuelles d'approbation des comptes.

2 jours / 16 heures - Prix : 2 000 €uros HT | Référence : CCAJ001
Lieu de formation : Cabinet, entreprise bénéficiaire ou E-Learning

OBJECTIFS	CONTENU	SUPPORTS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES	PRÉ-REQUIS
● Connaître le processus juridique de prise de décision ; ● Comprendre les enjeux de la consultation annuelle des associés ; ● Résoudre les difficultés posées par l'organisation matérielle des assemblées.	● Organisation des réunions et la tenue des organes sociaux ; ● Approbation des comptes annuels ; ● Tenue des registres obligatoires.	● Support de formation ; ● Mini-cas d'application ; ● Echanges sur les pratiques des participants ; ● Exemple de documents pouvant être utilisés ; ● QCM de validation.	● Aucun.

► MAITRISER LES OPÉRATIONS DE TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE (TUP)

La dissolution de sociétés par confusion de patrimoine plus communément appelée Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) est visée à l'article 1844-5 du Code civil. Elle consiste en la dissolution d'une société détenue à 100 % sans passer par une liquidation.

A partir de cas concrets et de supports opérationnels, cette formation vous permet d'appréhender les aspects juridiques, fiscaux et comptables des opérations de TUP.

Ce séminaire s'adresse aux dirigeants d'entreprise et cadres administratifs et financiers souhaitant maîtriser les opérations de transmission universelle de patrimoine.

2 jours / 16 heures - Prix : 2 000 €uros HT | Référence : CCAJ002
Lieu de formation : Cabinet, entreprise bénéficiaire ou E-Learning

OBJECTIFS	CONTENU	SUPPORTS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES	PRÉ-REQUIS
● Maîtriser les opérations de TUP ; ● Connaître les principales options possibles, avantages et inconvénients.	● Présentation générale des opérations de TUP ; ● Aspects juridiques ; ● Aspects fiscaux ; ● Aspects comptables.	● Support de formation ; ● Exemples de documents pouvant être utilisés ; ● Mini-cas d'application ; ● Echanges sur les pratiques des participants ; ● QCM de validation.	● Notions juridiques.

Cabinet Courteille & Associés | 5 Mail des Thuyas | 78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél. : +33 (0)1 30 64 01 91 | contact@cabinet-courteille.fr | www.cabinet-courteille.fr
RCS Versailles 532 863 685 | Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 €
Numéro de déclaration d'activité : 11 78 81847 78

Photo : © Galyna Motizova - shutterstock.com